

Note informative aux citoyens

Abattage de frênes malades

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures poursuit ses efforts de lutte contre l'agrile du frêne dans les emprises et les terrains municipaux.

Plusieurs frênes situés sur le territoire de la Ville sont touchés par cet insecte, comme partout en Amérique du Nord.

L'Agrile du frêne est une espèce d'insectes coléoptères, dont le stade adulte se caractérise par une coloration vert métallique et elle est originaire d'Asie et de Russie orientale. Aucun prédateur naturel nord-américain, comme le pic-bois, les autres insectes ou les parasites, n'a encore pu ralentir la propagation de l'agrile du frêne ou l'empêcher de détruire les arbres.



La Ville prend en charge l'abattage des arbres morts sur ses propriétés.

Les équipes du Service des bâtiments, parcs et espaces verts effectuent des opérations d'inventaire et de marquage dans différents secteurs de la VSAD. Ces données nous permettront de planifier de futures interventions.

Il est possible que certains spécimens soient retirés dès cette année en fonction de leur condition, de leur emplacement ou pour des raisons logistiques. La plupart de ces interventions seront exécutées par un entrepreneur spécialisé mandaté par la Ville.

Dans tous les cas, les interventions sont planifiées sur des terrains municipaux ou dans l'emprise municipale.

Seuls les frênes ou les arbres jugés dangereux à la suite des observations en cours seront abattus. L'entrepreneur a pour mandat de protéger la régénération et de remettre les terrains dans leur état original.